

Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2000
Montréal (QC) H3B 4L8
Tél.: (514) 879-1385
Télééc.: (514) 878-2100
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N° DIVISION : 01-MONTREAL
N° COUR : 500-11-055860-197
N° DOSSIER : 41-2463815
N° BUREAU : 157678-004

C O U R S U P É R I E U R E
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

LE GROUPE S.M. INTERNATIONAL INC.,
Personne morale faisant affaire au 433, rue
Chabanel Ouest, bureau 1200, Tour Sud, dans la
ville de Montréal, dans la province de Québec,
H2N 2J8.

AVIS DE LA PROPOSITION AUX CRÉANCIERS

(article 51 de la Loi)

Avis est donné que Le Groupe S.M. International inc. de Montréal (Québec) a déposé une proposition entre nos mains le 16 janvier 2019 en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus, une preuve de réclamation, une formule de votation et une copie du rapport du syndic sur la proposition.

Une assemblée générale des créanciers de la Débitrice sera tenue au bureau du syndic situé au 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal (Québec), le 6 février 2019 à 10 h 30.

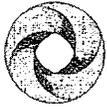
Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le Tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie des créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formules de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent être au préalable déposées entre nos mains.

Fait à Montréal, ce 24 janvier 2019.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI
Responsable désigné



Raymond Chabot Inc.

An affiliate of
Raymond Chabot Grant Thornton
LLP
Suite 2000
National Bank Tower
600 de La Gauchetière Street West
Montréal (QC) H3B 4L8
Phone: (514) 879-1385
Fax: (514) 878-2100
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT OF QUEBEC
DIVISION NO.: 01-MONTREAL
COURT NO. : 500-11-055860-197
FILE NO. : 41-2463815
OFFICE NO. : 157678-004

S U P E R I O R C O U R T
" Commercial Division "

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

LE GROUPE S.M. INTERNATIONAL INC.

NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS

(section 51)

Take notice that Le Groupe S.M. International inc. in the city of Montréal (Québec) has lodged with us a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act* on January 16, 2019.

Copy of the debtor's proposal, a condensed statement of its assets and liabilities, a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more, a proof of claim, a letter of votation and a copy of the trustee's preliminary report are enclosed herewith. The english version of the proposal and the trustee's report are available on the trustee's website at:

<https://www.raymondchabot.com/en/public-records/groupe-s-m-international-inc/>.

A general meeting of the creditors of the Debtor will be held at the trustee's office located at 600 de La Gauchetière Street West, Suite 2000, Montréal (Québec), on February 6, 2019 at 10:30 a.m.

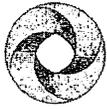
The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by resolution, accept the proposal made by the debtor either as made or as modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal will bind all creditors or the class or creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

Dated at Montréal, January 24, 2019.

RAYMOND CHABOT INC.
Licensed Insolvency Trustee

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, LIT
Trustee in charge



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant
Thornton
S.E.N.C.R.L.
Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2000
Montréal (QC) H3B 4L8
Tél.: (514) 879-1385
Télec.: (514) 878-2100
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N° DIVISION : 01-MONTREAL
N° COUR : 500-11-055860-197
N° DOSSIER : 41-2463815
N° BUREAU : 157678-004

C O U R S U P É R I E U R E
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **LE GROUPE S.M. INTERNATIONAL INC.**

Personne insolvable

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0163)

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

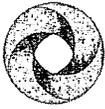
**AVIS D'AUDITION DE LA DEMANDE D'APPROBATION
PAR LE TRIBUNAL D'UNE PROPOSITION**
(article 58(b) de la Loi)

Avis est donné qu'une demande sera faite au tribunal à 8 h 45, le 11 février 2019, au Palais de justice de Québec situé au 1, rue Notre-Dame Est, salle 16.10, dans la ville de Montréal, province de Québec, en vue de faire approuver la proposition de la personne insolvable susnommée advenant que celle-ci ou toute autre proposition amendée soit approuvée par les créanciers lors de l'assemblée du 6 février 2019.

Daté de Montréal, ce 24 janvier 2019.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI
Responsable désigné



Raymond Chabot Inc.

An affiliate of
Raymond Chabot Grant
Thornton
LLP
Suite 2000
National Bank Tower
600 de La Gauchetière Street West
Montréal (QC) H3B 4L8
Phone: (514) 879-1385
Fax: (514) 878-2100
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT OF QUEBEC
DIVISION NO.: 01-MONTREAL
COURT NO. : 500-11-055860-197
FILE NO. : 41-2463815
OFFICE NO. : 157678-004

S U P E R I O R C O U R T
« Commercial Division »

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

**LE GROUPE S.M. INTERNATIONAL
INC.**

Insolvent person

-and-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0163)

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, LIT

Trustee in charge

Licensed Insolvency Trustee

**NOTICE OF HEARING OF APPLICATION
FOR COURT APPROVAL OF PROPOSAL**

(paragraph 58(b))

Take notice that an application will be made to the Courthouse located at 1 Notre-Dame Street East, Room 16.10, in the city of Montréal, province of Québec, on February 11, 2019 at 8:45 a.m., to approve the proposal or any amended proposal of the above-named Debtor, should it be approved by the creditors at the meeting which will be held on February 6, 2019.

Dated at Montréal this January 24, 2019.

RAYMOND CHABOT INC.

Licensed Insolvency Trustee

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, LIT

Trustee in charge

CANADA
DISTRICT DE QUÉBEC
NO DIVISION : 01 - MONTRÉAL
NO COUR :
NO DOSSIER :
NO BUREAU : 157678-004

COUR SUPÉRIEURE
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **LE GROUPE S.M. INTERNATIONAL INC.**

Débitrice

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0163)

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI

Responsable désigné

Syndic

PROPOSITION ET PLAN DE RÉORGANISATION

Nous, Le Groupe S.M. International inc., soumettons par les présentes à nos créanciers la Proposition suivante en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* :

1. DÉFINITIONS

Définitions : Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente Proposition, sous réserve d'une disposition incompatible de la Loi :

- 1.1 « **Acquéreur** » : désigne FNX-Innov inc., ou toute compagnie désignée par celle-ci.
- 1.2 « **Certificat du Syndic** » : désigne le certificat émis par le Syndic en vertu de l'article 65.3 de la Loi et confirmant l'exécution intégrale de la Proposition,. Le Syndic émettra le Certificat du Syndic dès la réalisation des Conditions.
- 1.3 « **Conditions** » : ce terme a le sens qui lui est attribué à l'article 3.1 de la Proposition.
- 1.4 « **Cour** » : désigne la Cour supérieure du Québec, district de Montréal.
- 1.5 « **Créanciers garantis** » : désigne toutes Personnes ayant une Réclamation garantie.
- 1.6 « **Créanciers liés** » : désigne toutes Personnes liées à la Débitrice au sens de l'article 4 de la Loi.
- 1.7 « **Créanciers ordinaires** » : désigne toutes Personnes ayant une Réclamation ordinaire.
- 1.8 « **Créanciers privilégiés** » : désigne toutes Personnes ayant une Réclamation privilégiée.
- 1.9 « **Date d'approbation** » : désigne la date à laquelle l'Ordonnance d'approbation deviendra finale et sans appel.

-
- 1.10 « **Date de la Proposition** » : désigne, aux fins de la Proposition, la date de dépôt de la Proposition auprès du Séquestre officiel, soit le 16 janvier 2019.
- 1.11 « **Date limite** » : désigne le 15 mars 2019.
- 1.12 « **Débitrice** » : désigne Le Groupe S.M. International inc.
- 1.13 « **Honoraires et frais de la Proposition** » : désigne les honoraires et débours du Syndic et des procureurs de la Débitrice relatifs à la présente Proposition ou de toute Proposition amendée s'il en est, qui sont postérieurs à la Date de la Proposition.
- 1.14 « **Investissement** » : désigne la somme de cent mille dollars (100 000 \$) qui sera investie par l'Acquéreur dans la Débitrice et qui sera utilisée entièrement par cette dernière afin de payer les sommes versées par la Débitrice dans le cadre de cette Proposition.
- 1.15 « **LCSA** » : désigne la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, LRC (1985), c. C-44.
- 1.16 « **Loi** » : désigne la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, LRC (1985), ch. B-3.
- 1.17 « **Montant offert pour distribution** » : désigne un montant global de cent mille dollars (100 000\$) qui sera mis à la disposition du Syndic par la Débitrice aux fins de la Proposition à même l'Investissement, dans les dix (10) jours de l'Ordonnance d'approbation.
- 1.18 « **Nouvelles actions** » : ce terme a le sens qui lui est attribué à l'article 1.28i) de la Proposition.
- 1.19 « **Ordonnance d'approbation** » : désigne une ordonnance finale et exécutoire à être rendue par la Cour et prévoyant notamment :
- i) L'approbation de la Proposition suite à un Vote favorable; et
 - ii) L'autorisation et l'acceptation de la Réorganisation.
- 1.20 « **Personne** » : toute personne physique, société par actions, société à responsabilité limitée ou illimitée, société de personnes ou société en commandite, association, fiducie ou coentreprise, ou tout organisme sans personnalité morale ou organisme gouvernemental, ou toute autre entité.
- 1.21 « **Première tranche** » : ce terme a le sens qui lui est attribué à l'article 10.1i) de la Proposition.
- 1.22 « **Proposition** » : désigne cette Proposition, ou toute Proposition amendée à la suite des modifications de celle-ci.
- 1.23 « **Réclamations de la Couronne** » : désigne seulement, à l'exclusion expresse de toute autre réclamation de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province ou de ses agents, les réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la Date de la Proposition par la Débitrice, pour les montants de

nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224(1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe.

- 1.24 « **Réclamations garanties** » : désigne les réclamations des créanciers garantis, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la Loi.
- 1.25 « **Réclamations des employés** » : désigne les réclamations des employés visés à l'article 60(1.3)(a) de la Loi à la Date de la Proposition.
- 1.26 « **Réclamations privilégiées** » : désigne les réclamations décrites aux alinéas 136(1)(a) à 136(1)(j) de la Loi, dont la Loi prescrit le paiement en priorité sur toutes les autres réclamations, à l'exception des Réclamations des employés et des Honoraires et frais de la Proposition.
- 1.27 « **Réclamations ordinaires** » : désigne les réclamations prouvables au sens de la Loi, de quelque nature que ce soit, y compris toutes créances et tous engagements, présents ou futurs, qu'elles soient payables ou non à la Date de la Proposition, y compris les réclamations éventuelles et non liquidées (une fois qu'elles le seront conformément à la Loi) découlant de toute obligation contractée par la Débitrice avant la Date de la Proposition, à l'exclusion des Réclamations garanties, des Réclamations des employés, des Réclamations de la Couronne, des engagements courants visés à l'article 6.1 de la Proposition, des Réclamations privilégiées et des Honoraires et frais de la Proposition. Pour plus de certitude, les Réclamations ordinaires incluent spécifiquement les réclamations d'Alaris Royalty Corp., d'Integrated Private Debt Fund V LP., d'Exportation et Développement Canada (EDC), d'Intact Compagnie d'Assurance, d'Investissement Québec, de Signaterre Environnement inc. et de la Ville de Montréal (Ministre de la Justice et Procureur général).
- 1.28 « **Réorganisation** » : désigne la réalisation de toute et chacune des opérations suivantes, à l'entière satisfaction de l'Acquéreur:
- i) L'autorisation de la restructuration du capital-actions (ou des changements des statuts constitutifs) de la Débitrice et l'émission du certificat de modification en conformité avec les articles 191 et 262 de la LCSA;
 - ii) L'émission et la délivrance des certificats d'actions de la Débitrice à l'Acquéreur (les « **Nouvelles actions** »), étant entendu qu'à l'issue de cette opération :
 - A) L'Acquéreur devra être l'unique détenteur de la totalité des actions émises et en circulation de la Débitrice, franc et quitte de toute hypothèque, gage, charge ou autre forme d'affectation et/ou de droit réel; et
 - B) toutes les options d'acquérir des actions, débetures convertibles et autres titres donnant droit à la possibilité de souscrire au capital social de la Débitrice, devront avoir été annulées.

- 1.29 « **Solde du Montant offert pour distribution** » : ce terme a le sens qui lui est attribué à l'article 10.1 de la Proposition.
- 1.30 « **Syndic** » : désigne **RAYMOND CHABOT INC.** (Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI, responsable désigné), ès qualités de syndic agissant *in re* : la Proposition de Le Groupe S.M. International inc.
- 1.31 « **Vote favorable** » : désigne le vote des créanciers approuvant la présente Proposition par la majorité des créanciers requise par la Loi.

2. MODIFICATION DES STATUTS CONSTITUTIFS DE LA DÉBITRICE

- 2.1 La Débitrice est insolvable et l'ensemble de son capital action n'a aucune valeur.
- 2.2 La Débitrice n'a pas les moyens de financer cette Proposition. La Proposition ne peut avoir lieu sans un investissement en équité par un tiers.
- 2.3 L'Acquéreur est disposé à effectuer l'Investissement qui servira à financer la Proposition, le tout en échange des Nouvelles Actions. Toutefois, l'Investissement ne sera effectué que si la Réorganisation a lieu.
- 2.4 Ainsi, tout vote en faveur de la Proposition emporte un vote en faveur de la Réorganisation.

3. CONDITIONS

- 3.1 **Conditions** : La Proposition est conditionnelle à la satisfaction de toutes les conditions préalables suivantes (collectivement, les « **Conditions** ») au plus tard à la Date limite :
- i) L'obtention d'un Vote favorable par les majorités requises en vertu de la Loi;
 - ii) La mise en place et le déboursé de l'Investissement;
 - iii) L'émission de l'Ordonnance d'approbation;
 - iv) Le dépôt des clauses de réorganisation auprès du directeur aux termes de la LCSA;
 - v) La réception par le Syndic du Montant offert pour distribution;
 - vi) Le dépôt à la Cour du Certificat du Syndic; et
 - vii) La mise en place et la réalisation de toutes les étapes en lien avec la Réorganisation.

4. RÈGLEMENT DES CRÉANCIERS GARANTIS

- 4.1 La valeur attribuée aux sûretés relatives aux Réclamations garanties est de zéro dollar (0\$). Par conséquent, les Réclamations garanties seront considérées à toutes fins que de droit comme des Réclamations ordinaires et recevront donc le

traitement prévu à la Proposition pour les Réclamations ordinaires, incluant le règlement prévu à l'article 10 de la Proposition, le tout à titre de règlement complet et final des Réclamations garanties contre la Débitrice.

5. RÈGLEMENT DES HONORAIRES ET FRAIS DE LA PROPOSITION

5.1 Les Honoraires et frais de la Proposition ainsi que le paiement des frais de justice découlant de la présente Proposition seront acquittés par la Débitrice en sus des versements prévus à la présente Proposition.

6. RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS COURANTS

6.1 Les engagements de la Débitrice à l'égard de biens fournis, services rendus et autres contreparties données à la Débitrice après la Date de la Proposition seront payés par la Débitrice dans le cours normal des affaires dans le respect de ses engagements, et selon les conditions prévalant dans le marché, sans excéder la juste valeur marchande de ces biens et services.

7. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE

7.1 Les Réclamations de la Couronne seront payées en entier dans les six (6) mois suivant l'Ordonnance d'approbation, et ce, à même le Montant offert pour distribution, avec les intérêts et pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables, mais avant le règlement des créanciers prévu aux articles 8, 9, et 10.

8. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS

8.1 Les Réclamations des employés seront acquittées et quittancées en entier et sans intérêt, en priorité, à même le Montant offert pour distribution, le tout dans les trente (30) jours suivant l'Ordonnance d'approbation.

9. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS PRIVILÉGIÉES

9.1 Les Réclamations privilégiées, autres que les Honoraires et frais de la Proposition et les Réclamations des employés, seront payées et quittancées en entier et sans intérêt, en priorité sur toute Réclamation ordinaire, et ce, à même le Montant offert pour distribution, le tout dans les trente (30) jours suivant l'Ordonnance d'approbation.

10. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS ORDINAIRES

10.1 Les Réclamations ordinaires seront payées et quittancées en entier et sans intérêt comme suit à même le Montant offert pour distribution, mais après déduction faite des sommes distribuées en vertu des articles 7, 8 et 9 de la Proposition (le « **Solde du Montant offert pour distribution** »), le tout dans les trente (30) jours suivant l'Ordonnance d'approbation :

- i) Pour chaque Réclamation ordinaire, par le paiement du montant le moins élevé entre (i) mille dollars (1 000,00\$) et (ii) le montant total de la Réclamation ordinaire (la « **Première tranche** »); et

- ii) Pour la portion de chaque Réclamation ordinaire excédant mille dollars (1 000,00\$), le cas échéant, par le partage au prorata de la somme représentant le Solde du Montant offert pour distribution moins le montant nécessaire pour le versement de la Première Tranche.

11. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS LIÉS

- 11.1 Sujet à l'émission de l'Ordonnance d'approbation, la Débitrice fera en sorte que les Créanciers liés renoncent à faire valoir quelque réclamation que ce soit payable dans le cadre de la Proposition.

12. AUTRES DISPOSITIONS

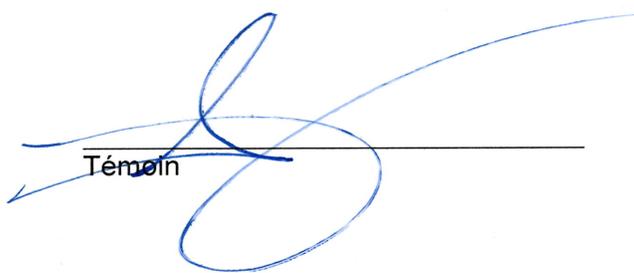
- 12.1 **Nomination d'inspecteurs :** La Débitrice accepte la nomination d'au plus trois (3) inspecteurs à être nommés par les créanciers, lors de l'assemblée générale des créanciers convoquée pour considérer la présente Proposition, et ces inspecteurs auront les pouvoirs prévus à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ainsi que les pouvoirs de reporter la Date limite. Les inspecteurs exercent leurs pouvoirs tant que le syndic n'aura pas émis le Certificat du Syndic.
- 12.2 **Opérations sous-évaluées et traitement préférentiel :** En acceptant la présente Proposition, les créanciers renoncent expressément à exercer contre la Débitrice et tout tiers, les recours prévus aux articles 95 à 101 de la Loi ainsi qu'en vertu de toute autre législation provinciale ayant un objet similaire, incluant, sans limiter ce qui précède, les recours en vertu des articles 1631 et 1636 du Code civil du Québec, le tout conformément à l'article 101.1 de la Loi.
- 12.3 **Distribution :** Raymond Chabot inc. agira comme syndic à la présente Proposition, et toutes les sommes payables en vertu de la présente Proposition seront versées intégralement entre ses mains pour être distribuées aux créanciers.

En cas de divergences entre la version française et la version anglaise de la Proposition, la version française prévaudra sur la version anglaise.

Fait à Montréal, le 16 janvier 2019.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC., en sa qualité de Contrôleur nommé par le tribunal de Le Groupe S.M. International inc.

Par : 
Benoît Clouâtre, CPA, CA, CIRP


Témoin

District de: Québec
 No. division: 1
 No. cour:
 No. dossier:

FORMULAIRE 78

Bilan (Proposition commerciale)

(paragraphe 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de Groupe S.M. International inc. (Le)
 Personne morale faisant affaire au 433, rue Chabanel Ouest, bureau 1200, Tour Sud, dans la ville de Montréal,
 dans la province de Québec, H2N 2J8.

Originale

Modifiée

Au Débiteur:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention, le cas échéant) le 16ième jour de janvier 2019. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$64,743,243.81
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$0.00
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$0.00
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$20,739,615.76
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00
Total du passif		\$85,482,859.57
Surplus		\$0.00

ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Inventaire	\$0.00
2.	Aménagements	\$0.00
3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
	Bonnes	\$0.00
	Douteuses	\$0.00
	Mauvaises	\$0.00
	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$1.00
4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
6.	Espèces	\$0.00
7.	Bétail	\$0.00
8.	Machines, outillage et installation	\$0.00
9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$0.00
10.	Ameublement	\$0.00
11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
12.	Valeurs mobilières,(actions, obligations, débentures etc.)	\$0.00
13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
14.	Véhicules	\$0.00
15.	Autres biens : voir liste H	\$0.00
<i>Si le Débiteur est une personne morale, ajoutez:</i>		
	montant du capital souscrit	
	montant du capital payé	
	Solde souscrit et impayé	
	Estimation du solde qui peut être réalisé	
Total de l'actif		\$1.00
Déficit		\$85,482,858.57

Je, Benoit Clouâtre, Ès-qualité de Contrôleur, de Groupe S.M. International inc. (Le) de Montréal dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 16ième jour de janvier 2019 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉ (ou DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT)
 devant moi Montréal
 dans la province de Québec,
 ce 16ième jour de janvier 2019

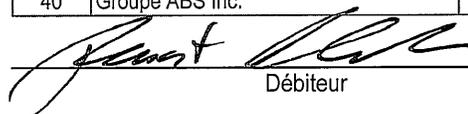
Philippe Daneau
 Commissaire à
 l'assermentation
 pour la province
 de Québec



Signature du Débiteur

Liste "A"
Créanciers non garantis
Groupe S.M. International inc. (Le)

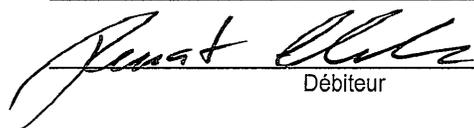
No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
1	ADT Canada Inc.	8481 Langelier, Montréal, Québec, Canada, H1P 2C3	\$1,271.42
2	Aeromax	4636 Louis-B. Mayer, Laval, Québec, Canada, H7P 6E4	\$1,705.23
3	Agences des douanes et du Revenu du Canada	305, boul. René-Lévesques Ouest, Montréal, Québec, Canada, H2Z 1A6	\$0.00
4	Airradio Prague s.r.o.	Bucharova 1281/2, budova A, Praha, Středočeský kraj, Ceska republika, 15000	\$19,021.12
5	Alaris Royalty Corp.	250-333 24th Avenue SW, Calgary, Alberta, Canada, T2S 3E6	\$52,472,639.00
6	Alliance Corporation	2395 Meadowpine Blvd., Mississauga, Ontario, Canada, L5N 7W6	\$5,542.57
7	Allied Electronics Canada	CO TH0015, P.O. Box 4269 - Postal Station A, Toronto, Ontario, Canada, M5W 5V2	\$5,928.69
8	Aménagement Paysager Lambert	3585, Boul. Jean d Bréboeuf, Drummondville, Québec, Canada, J2A 3K3	\$1,149.75
9	Amex Bank of Canada	P.O. Box 2514, Station B, London, Ontario, Canada, N6A 4G9	\$229,534.94
10	Anritsu Electronics Ltd	6600 TransCanada Highway Suite 750, Montréal, Québec, Canada, H9R 4S2	\$101,986.38
11	Antaira Technologies	3490 E. Miraloma Ave., Anaheim, Californie, USA, 92806-	\$4,272.70
12	Association Industrie Electrique du Québec	1155, rue Metcalfe (Édifice Sun Life), Bureau 1470, Montréal, Québec, Canada, H3B 2V6	\$100.00
13	Association Québécoise Transports et Routes	6666, Rue St-Urbain, Bureau 450, Montréal, Québec, Canada, H2S 3H1	\$7,112.36
14	Axor Experts-Conseils Inc.	5101 rue Buchan bureau 400, Montréal, Québec, Canada, H4P 2R9	\$1,342.71
15	BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP	1000, Rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 200, Montréal, Québec, Canada, H3B 4W5	\$6,029.38
16	Béton Mobile J.R.P. Inc.	144, St-Joseph Nord, Rivière-Bleue, Québec, Canada, G0L 2B0	\$3,679.21
17	Centre de Formation Continue des Professionnels de la Construction (CFCPC)	Bureau chef, CP88, Saint-Bruno, Québec, Canada, J3V 4P8	\$718.59
18	Climatisation Montreal Inc.	109-115 rue Gaston-Dumoulin, Blainville, Québec, Canada, J7C 6B4	\$12,133.51
19	Commission des normes du travail - Québec	400, boulevard Jean-Lesage Hall Est, 4e étage, bureau 400, Québec, Québec, Canada, G1K 8W1	\$0.00
20	Compilation Data Traffic (CL)	12,736 boul. Industriel, Pointe-aux-Trembles, Québec, Canada, H1A 3V2	\$42,854.54
21	Consultants Aurus Inc.	315, 5e Rue, Chibougamau, Québec, Canada, G8P 1T2	\$7,258.37
22	CSST - Montréal Centre-Ville	C.P. 11493, succ. Centre-Ville, Montréal, Québec, Canada, H3C 5S1	\$0.00
23	CT Copieur Inc.	5545, Maurice-Cullen, Laval, Québec, Canada, H7C 2T8	\$807.12
24	Demers Beaulne, s.e.n.c.r.l.	1800, avenue McGill College, Bureau 600, Montréal, Québec, Canada, H3A 3J6	\$1,480.31
25	E.E. Chak Consultants Inc.	390 Les Erables, Laval, Québec, Canada, H7R 1A9	\$21,468.23
26	Emplois Compétences	1520, rue King Ouest, Sherbrooke, Québec, Canada, J1J 2C2	\$2,711.94
27	Entreprises Poyg Inc.	11541, Rue Salk, Montréal, Québec, Canada, H1G 4Y7	\$655.36
28	Entrust Limited	1000 Innovation Drive, Ottawa, Ontario, Canada, K2K 3E7	\$8,014.00
29	Excavation G.A.L. inc	765 chemin Lakeside, Foster, Québec, Canada, J0E 1R0	\$2,095.42
30	Federal Express	P.O. Box 4626 Toronto STN A, Toronto, Ontario, Canada, M5W 5B4	\$723.30
31	Forage Grenville Drilling	141 Queen, Grenville, Québec, Canada, J0V 1J0	\$7,043.36
32	Forages Boissonneault Inc.	114 des Champs, Saint-Apollinaire, Québec, Canada, G0S 2E0	\$6,557.13
33	Forages Comeau Inc.	801 Rue Principale, Notre-Dame-de Lourdes de Joliette, Québec, Canada, G0S 1T0	\$3,700.41
34	Foraspec	1990, Rue Cyrille-Duquet, Bureau 210, Québec, Québec, Canada, G1N 4K8	\$6,899.95
35	Géomathèque (La)	1924, Avenue du Cheminot, Québec, Québec, Canada, G1E 4M1	\$2,276.98
36	Géoradar-Détection Inc.	150-1804, Boul. LeCorbusier, Laval, Québec, Canada, H7S 2N3	\$1,762.57
37	Gestion Immobilière Philips Inc.	3350, Boul. Gene-H-Kruger, Bureau 300, Trois-Rivières, Québec, Canada, G9A 4M3	\$10,686.65
38	Gestion Louis-B.-Mayer S.E.N.C.	3030, Curé Labelle, Bureau 300, Laval, Québec, Canada, H7P 0H9	\$458.35
39	GicloCept Inc.	55, Boul. Ste-Rose, Laval, Québec, Canada, H7L 2J4	\$2,184.53
40	Groupe ABS Inc.	17, Rue de L'Industrie, Saint-Rémi, Québec, Canada, J0L 2L0	\$3,002.35


Débiteur

16ième jour de janvier 2019
Date

Liste "A"
Créanciers non garantis
 Groupe S.M. International inc. (Le)

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
41	Groupe S.M. International (S.A.) inc. (Le)	433 Chabanel ouest bureau 1200, Montréal, Québec, Canada, H2N 2J8	\$1,000.00
42	Groupe S.M. International S.E.C. (Le)	433 Chabanel ouest bureau 1200, Montréal, Québec, Canada, H2N 2J8	\$9,150,686.00
43	Groupe SMi inc. (Le)	433 Chabanel ouest bureau 1200, Montréal, Québec, Canada, H2N 2J8	\$11,000.00
44	Groupe SMi inc. (Le)	433 Chabanel ouest bureau 1200, Montréal, Québec, Canada, H2N 2J8	\$3,466.65
45	Hatch Ltd	2800 Speakman Drive, Mississauga, Ontario, Canada, L5K 2R7	\$852.24
46	Hugo Regnier Aménagement HR Inc.	4881, Rue Gilles-Coutu, Sherbrooke, Québec, Canada, J1N 0C8	\$1,724.63
47	Hydro-Québec	C.P. 11022, Succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, Canada, H3C 4V6	\$582.83
48	Immeubles Laberge Enr. (Les)	5355, Boul. des Gradins, Québec, Québec, Canada, G2J 1C8	\$12,695.67
49	Intact Compagnie d'assurance	2020 boul. Robert-Bourassa, Bureau 600, Montréal, Québec, Canada, H3A 2A5	\$1.00
50	Integrated Private Fund V LP	700 University Avenue, Suite 1200, Toronto, Ontario, Canada, M5J 2M4	\$1.00
51	Intelcom Express	Case Postale 11408 Succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, Canada, H3C 5H1	\$160.95
52	Investissement Québec	413 rue Saint-Jacques, Bureau 500, Direction des créances spéciales, Montréal, Québec, Canada, H2Y 1N9	\$353,750.00
53	J.R. Labrecque Electricque	2580, Cote de Terrebonne, Terrebonne, Québec, Canada, J6Y 1H6	\$1,011.78
54	Kornfeld LLP	1100 One Bentall Centre, 505 Burrard Street, Box 11, Vancouver, Colombie-Britannique, Canada, V7X 1M5	\$92.54
55	Langlois Avocats, S.E.N.C.R.L.	1250, Boul. René-Lévesque Ouest, 20e Etage, Montréal, Québec, Canada, H3B 4W8	\$2,488.52
56	Livingston	6700 Cote de Liesse bureau 300, Saint-Laurent, Québec, Canada, H4T 2B5	\$1,721.16
57	LJT Conseil Inc.	380, rue Saint-Antoine Ouest, Bureau 7100, Montréal, Québec, Canada, H2Y 3X7	\$27,746.24
58	LJT Construction Inc.	380, rue Saint-Antoine Ouest, Bureau 7100, Montréal, Québec, Canada, H2Y 3X7	\$968.38
59	LJT Litige Inc.	380, rue Saint-Antoine Ouest, Bureau 7100, Montréal, Québec, Canada, H2Y 3X7	\$253,192.45
60	LJT Recherche Inc.	380, rue Saint-Antoine Ouest, Bureau 7100, Montréal, Québec, Canada, H2Y 3X7	\$5,109.41
61	Loranger Marcoux Avocats s.e.n.c.r.l.	2000, avenue McGill College, Bureau 2150, Montréal, Québec, Canada, H3A 3H3	\$33,528.20
62	Ministère du revenu du Québec (Impôt)	3e étage, secteur R23DGR 1600, René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$0.00
63	Ministère du revenu du Québec (TPS) - Montréal, Quebec	3e étage, secteur R23DGR 1600, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$0.00
64	Ministère du revenu du Québec (TVQ) - Montréal, Quebec - Montréal, Quebec	3e étage, Secteur R23DGR 1600, boul. René-Levesque Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$0.00
65	Ministre de la Justice et Procureur Général	Palais de justice, 1, rue Notre-Dame Est, 8e étage, Direction générale des affaires juridiques, Montréal, Québec, Canada, H2Y 1B6	\$900,000.00
66	Miovision Technologies	137 Glasgow Street, Suite 110, Kitchener, Ontario, Canada, N2G 4X8	\$14,986.97
67	MVC Ocean	1870, Boul. Thibeau, Trois-Rivières, Québec, Canada, G8T 1E7	\$19,968.20
68	Navair Technologies Inc.	6375 Dixie Road Unit #7, Mississauga, Ontario, Canada, L5T 2E7	\$3,712.32
69	Neopost Canada Limited	150, Steelcase Rd. West, Markham, Ontario, Canada, L3R 3J9	\$13,907.22
70	Noramtec Consultants Inc.	1770, Boul. René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3H 2S9	\$27,938.93
71	Notarius Inc.	465 rue McGill, Bureau 300, Montréal, Québec, Canada, H2Y 2H1	\$16,792.73
72	Orlando Corporation	6205B, Airport Road, Bureau 500, Mississauga, Ontario, Canada, L4V 1E3	\$1,533.69
73	Osler, Hoskin & Harcourt LLP	Service des finances et de la comptabilité, 1 First Canadian Place, Toronto, Ontario, Canada, M5X 1B8	\$9,875.55
74	Osler, Hoskin & Harcout S.E.N.C.R./s.r.l.	1000, Rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 2100, Montréal, Québec, Canada, H3B 4W5	\$2,069.90
75	Power Trunk Inc.	590 Madison Ave. 21st Floor, New York, New York, USA, 10022	\$790,479.00
76	ProContact Informatique	1000 Saint-Jean Baptiste Bureau 111, Québec, Québec, Canada, G2E 5G5	\$3,660.69
77	Promark-Télécon Inc.	200 Town Centre Blvd., Suite 300, Markham, Ontario, Canada, L3R 8G5	\$1,972.98
78	Protection Incendie MCI Inc.	5415 rue Armand-Frappier, Saint-Hubert, Québec, Canada, J3Z 1J4	\$2,832.24
79	Purolator Inc.	P.O. Box 1100, Etobicoke Post STN A, Etobicoke, Ontario, Canada, M9C 5K2	\$37.56

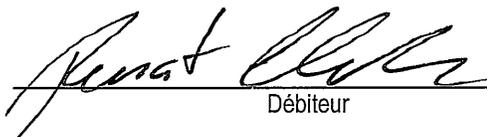

 Débiteur

16ième jour de janvier 2019

Date

Liste "A"
Créanciers non garantis
 Groupe S.M. International inc. (Le)

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
80	Quali-T Services et Solutions RH	9500, avenue Illinois, Local B, Brossard, Québec, Canada, J4Y 3B7	\$12,026.99
81	R. Beaumont & Fils Inc.	321, Boul. Taché Ouest, Montmagny, Québec, Canada, G5V 3R8	\$9,387.70
82	Receveur Général du Canada (PPS)	Service Canada (PPS) 4900, rue Yonge, AR Finance, 1er étage, Toronto, Ontario, Canada, M2N 6A8	\$0.00
83	SBR Signalisation	14375 rue Rolland-Desjardins, Mirabel, Québec, Canada, J7J 0K5	\$661.11
84	Service Canada (trop versé assurance chômage)	Centre de traitement Boucherville C.P. 60, Boucherville, Québec, Canada, J4B 5E6	\$0.00
85	Skylawn	433 Rue Chabanel Ouest Suite 111, Montréal, Québec, Canada, H2N 2J3	\$3,376.24
86	Société de Service en Signalisation SSS	4455, Rue Louis-B._ Mayer, Laval, Québec, Canada, H7P 6B5	\$5,992.50
87	Sollertia	7275, Rue St-Urbain bur 405, Montréal, Québec, Canada, H2R 2Y5	\$1,164.61
88	Starin Marketing Inc.	P.O. Box 15388, Station A, Toronto, Ontario, Canada, M5W 1C1	\$4,165.76
89	Sunny Communications, Inc.	12980 W Cedar Drive, Lakewood, Connecticut, USA, 80228-	\$7,178.40
90	Systèmes Télésécure Inc. (Les)	4400 rue Ouimet, Sherbrooke, Québec, Canada, J1L 2A8	\$109.23
91	Telus Mobilite	C.P. 11049, Succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, Canada, H3C 4Y5	\$94.74
92	TigerDirect.CA	55 East Beaver Creek Road, Unit G, Richmond Hill, Ontario, Canada, L4B 1E5	\$95.02
93	Uline Shipping Supply Specialists	P.O Box 3500 RPO Streetsville, Mississauga, Ontario, Canada, L5M 0S8	\$195.69
94	Un Mot d'Excellence Inc.	1819, Boul. René-Levesque Ouest, Bureau 202, Montréal, Québec, Canada, H3H 2P5	\$1,708.52
95	Ville de Québec	Services des Finances, C.P. 800, Haute Ville, Québec, Québec, Canada, G1R 6C7	\$131.78
96	Yokogawa	Building 577 Road 2516 Busaiteen 225 Muharraq P.O. BOX 10070, Manama, Manama, Bahrain, 10070	\$18,599.46
Total:			\$64,743,243.81


 Débiteur

16ième jour de janvier 2019

Date

Liste "D"

Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

Groupe S.M. International inc. (Le)

No	Nom du créancier ou du réclamant, Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
1	Exportation et Développement Canada 800 Square-Victoria, Bureau 4520, CP 124, Tour de la Bourse Montréal, Québec, H4Z 1A1	\$20,739,615.76	\$0.00		
Total:		\$20,739,615.76	\$0.00		


Débiteur

16ième jour de janvier 2019
Date



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2000
Montréal (QC) H3B 4L8
Tél.: (514) 879-1385
Télééc.: (514) 878-2100
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N° DIVISION : 01-MONTRÉAL
N° COUR : 500-11-055860-197
N° DOSSIER : 41-2463815
N° BUREAU : 157678-004

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION
DE :

**LE GROUPE S.M. INTERNATIONAL
INC.**

La Partie proposante

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0163)
Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

**RAPPORT DU SYNDIC DÉSIGNÉ SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES
ET DES FINANCES DE LA PARTIE PROPOSANTE**
(articles 50 (10) et 50 (5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

PRÉAMBULE

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ordonne au syndic de surveiller les affaires et finances de la Partie proposante, depuis le dépôt de la proposition jusqu'à son approbation par le tribunal. De plus, le syndic doit faire, relativement aux affaires et aux biens, une évaluation et une investigation qui lui permettent d'estimer, avec un degré suffisant d'exactitude, la situation financière de la Partie proposante et la cause de ses difficultés financières, et d'en faire rapport aux créanciers.

À cet effet, veuillez prendre connaissance du présent rapport qui traite de l'état des affaires et finances de la Partie proposante et résume la proposition faite aux créanciers.

Fait à Montréal, le 23 janvier 2019.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI
Responsable désigné

1. OBJECTIF DE LA PROPOSITION ET MISE EN CONTEXTE

L'ensemble des entités du Groupe SM¹, incluant la Partie proposante, s'est placé sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (ci-après « LACC ») le 24 août 2018 et Restructuration Deloitte inc. a été nommée Contrôleur en vertu de ces procédures.

Restructuration Deloitte inc. a poursuivi un processus de vente qui avait été entamé vers le mois de janvier 2018, lors duquel plusieurs acquéreurs et/ou investisseurs potentiels avaient été identifiés pour l'acquisition des actifs du Groupe SM. Au terme de ce processus, FNX-Innov inc. (anciennement 11017870 Canada inc. ci-après « FNX ») a été identifiée comme l'un des acquéreurs de la quasi-totalité des actifs du Groupe SM.

Le tribunal a approuvé la transaction de vente à FNX par ordonnance rendue le 12 novembre 2018, et la cession des contrats par ordonnances rendues les 10 et 13 décembre 2018 (la « Transaction »)

Une partie importante des activités du Groupe SM implique la poursuite de certains contrats à l'étranger. L'objectif est donc de permettre à FNX de faire l'acquisition des actions de la Partie proposante si la présente proposition est acceptée par les créanciers et le tribunal et ainsi assurer la poursuite des contrats sans leur cession, qui serait possiblement complexe, considérant les différentes juridictions impliquées.

2. SITUATION FINANCIÈRE

La quasi-totalité des actifs des sociétés du Groupe SM visées par la Transaction², incluant les actifs de la Partie proposante, ont été vendus à FNX, si bien que la Partie proposante se retrouve sans aucun actif, à l'exception des actions qu'elle détient dans les sociétés suivantes :

- CSP Consultants en Sécurité inc.;
- The S.M. Group International (VAM) inc.;
- The S.M. Group International (SA) inc.;
- The S.M. Group International (Construction) EURL;
- S.M. Oil and Gas inc.;
- SMI Horizon Engineering LLC;
- SM Saudi Arabia Co Ltd.;

¹ Le Groupe SMi inc., Le Groupe S.M. inc., Claulac inc., SMi Construction inc., Énerpro inc., Le Groupe S.M. International (Construction) inc. (collectivement les « Sociétés Débitrices »), ainsi que les entités mises-en-cause suivantes (collectivement avec les Sociétés Débitrices, le « Groupe SM ») : Le Groupe S.M. International S.E.C.; Énerpro S.E.C.; Les services de personnels S.M. inc.; Le Groupe S.M. (Ontario) inc.; Aménatech inc.; Labo S.M. inc.; Les consultants industriels S.M. inc.; Les consultants S.M. inc.; Faciliop Experts inc.; Le Groupe S.M. International inc.; CSP Consultants en sécurité inc.; Le Groupe S.M. International (S.A.) inc.; Le Groupe S.M. International (Construction) EURL; SM Saudi Arabia Co Ltd; The S.M. Group International SARL; The S.M. Group International Algérie EURL; S.M. United Emirates General Contracting LLC; Commandité SMi-Énerpro Fonds Vert inc.; SMi-Énerpro Fonds Vert S.E.C.; 9229-4263 Québec inc.

² The SMI Group Inc., The S.M. Group inc., Claulac inc., SMi Construction inc., Énerpro inc., S.M. International Group (Construction) Inc., The S.M. Group International LP, Enerpro LP, The S.M. Group (Ontario) inc., Aménatech inc., Labo S.M. inc., S.M. Industrial Consultants inc., S.M. Consultants inc., Le Groupe S.M. International inc., CSP Security Consulting, inc., The S.M. Group International (S.A.) inc. Le Groupe S.M. International (Construction) EURL, SM Saudi Arabia Co Ltd., The S.M. Group International SARL, The S.M. Group International Algérie EURL, S.M. United Emirates General Contracting LLC, SMi-Enerpro Green Fund GP inc., SMi-Enerpro Green Fund LP et 9229-4263 Québec inc.

- The S.M. Group International SARL;
- The S.M. Group International Algérie EURL;
- S.M. United Emirates General Contracting LLC;
- RBI Experts Conseils.

3. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION

La présente section résume la proposition.

En cas de divergence, le texte de cette dernière doit prévaloir sur le présent sommaire.

Créanciers garantis

La valeur attribuée aux sûretés des créanciers garantis est de zéro dollar. Par conséquent, ces créanciers seront considérés comme créanciers non garantis sans droit à un rang prioritaire.

Réclamation des employés

La proposition prévoit le paiement des sommes dues aux employés dans le cours normal des affaires.

Réclamations ordinaires

La Partie proposante paiera au syndic, dans les 10 jours suivant l'approbation de la présente proposition par le Tribunal, un montant global de 100 000 \$ pour acquitter les réclamations ordinaires de la façon suivante :

- Pour chaque Réclamation ordinaire, par le paiement du montant le moins élevé entre (i) mille dollars (1 000 \$) et (ii) le montant total de la Réclamation ordinaire (la « Première tranche »); et
- Pour la portion de chaque Réclamation ordinaire excédant mille dollars (1 000 \$), le cas échéant, par le partage au prorata de la somme représentant le Solde du Montant offert pour distribution moins le montant nécessaire pour le versement de la Première Tranche.

Les créanciers visés incluent notamment, sans s'y limiter, Alaris Royalty Corp., Integrated Private Debt Fund V LP., Exportation et Développement Canada, Intact Compagnie d'Assurance, Investissement Québec, Signaterre Environnement inc., ainsi que la poursuite de la Ville de Montréal (Ministre de la Justice et Procureur général) au titre du Programme de remboursement volontaire.

Réorganisation des statuts constitutifs

La proposition est conditionnelle à une réorganisation des statuts constitutifs selon les articles 191 et 212 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) à l'issue de laquelle FNX deviendra l'unique actionnaire de la Partie proposante.

4. ÉTAT DE LA RÉALISATION ESTIMÉE

Selon les informations contenues au bilan statutaire de la Partie proposante, le dividende estimatif aux créanciers ordinaires serait le suivant :

(En milliers \$)	
Montant prévu à la Proposition	100
Moins :	
Réclamations de la Couronne	Devraient être à zéro
Frais et débours du syndic	Assumés
Réclamations privilégiées	Devraient être à zéro
Montant disponible pour distribution aux créanciers	100
D'après la liste des créanciers, les créances visées s'élèvent à	85 483
Dividende estimatif	
Pour les créances égales ou inférieures à 1 000 \$:	100%
Pour les créances entre 1 000 \$ et 5 000 \$:	> 20%
Pour les créances supérieures à 5 000 \$	0,03% + 1 000 \$

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- Dans un contexte de faillite, aucun dividende ne serait attribué aux créanciers non garantis, ni même ceux ayant un droit prioritaire en vertu de l'article 136 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- Les sommes prévues à la proposition seront versées au syndic très rapidement, soit dans les 10 jours suivant l'approbation de la proposition par le tribunal;
- La proposition permettra à la Partie proposante de poursuivre ses contrats à l'étranger sans nécessiter la cession desdits contrats, ce qui serait possiblement complexe considérant les différentes juridictions impliquées.

Nous considérons que la proposition est avantageuse pour l'ensemble des créanciers et recommandons donc son acceptation.

6. MARCHE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION

Vous trouverez sous pli une formule de preuve de réclamation ainsi qu'une formule de vote. Tous les créanciers doivent remplir cette formule de preuve de réclamation et joindre leur relevé de compte ou une copie des factures. Les créanciers qui ne prévoient pas assister ou être présents à l'assemblée du 6 février 2019 à 10 h 30 peuvent également remplir et soumettre la formule de vote ci-jointe indiquant leur position, en faveur ou contre l'acceptation de la proposition.

Nous rappelons aux créanciers que pour voter sur la proposition, ils doivent déposer leur preuve de réclamation auprès du syndic avant le début de l'assemblée du 6 février 2019 à 10 h 30. Pour être acceptée, la proposition devra être approuvée par une majorité en nombre et une majorité des deux tiers (2/3) en valeur des créanciers de chaque catégorie, qui votent en personne ou par procuration à l'assemblée, ou par télécopieur au 514 858-3303, par courriel au ReclamationMtl@rcgt.com ou par courrier.



AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS

ENVOI DE PREUVE DE RÉCLAMATION/TRANSMISSION OF PROOF OF CLAIM

Nous vous informons que nous avons restructuré le traitement de nos preuves de réclamation. Nous vous encourageons à nous transmettre votre preuve de réclamation **par courriel ou par télécopieur** à l'adresse ci-dessous.

Please be advised that we are restructuring the management of our proofs of claim. We strongly encourage you to send your proof of claim **by email or by fax** to the following address.

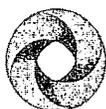
Centrale/ Hub	Adresse/Address	No. de téléphone/ Phone no.	No. de télécopieur/ Fax no.	Adresse électronique/ Email
Commercial Montréal	600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal, QC, H3B 4L8	514-879-1385	514-858-3303	reclamationMtl@rcgt.com

Merci,

Thank you,

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic autorisé en insolvabilité/Licensed Insolvency Trustee



Raymond Chabot inc.

Dossier n°: 157678-004
Entré le :
Garanti :
Privilégié :
Ordinaire :

PREUVE DE RÉCLAMATION

(Article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1)
et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédiez tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Numéro civique	Rue	
Ville	Province	Code postal

Dans l'affaire de la proposition de :

Le Groupe S.M. International inc. (nom de la partie débitrice) de
 Montréal QC (ville et province) et de la réclamation de _____, créancier.

Je, soussigné, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de, _____ (ville et province), certifie ce qui suit :

- Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) _____ (précisez le poste ou la fonction) de _____ (nom du créancier ou de son représentant).
- Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
- La partie débitrice était, à la date du dépôt de la proposition, soit le 16 janvier 2019, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. (L'ÉTAT DE COMPTE OU L'AFFIDAVIT ANNEXÉ DOIT FAIRE MENTION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OU DE TOUTE AUTRE PREUVE À L'APPUI DE LA RÉCLAMATION.)
- (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)
 - A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$ (autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)
 En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie débitrice à titre de garantie et : (Cochez ce qui s'applique.)
 - pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;
 - pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi. (Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)
 - B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après : (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la partie débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexe une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$.
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$.

F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$.

G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Autant que je sache, je suis lié (*ou* le créancier susnommé est lié) (*ou* je ne suis pas lié *ou* le créancier susnommé n'est pas lié) à la partie débitrice selon l'article 4 de la Loi et, j'ai (*ou* le créancier susnommé a) (*ou* je n'ai pas *ou* le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec la partie débitrice.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (*ou, si le créancier et la partie débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois*) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : *(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*

7. *(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)*

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le _____, à _____

Témoin

Créancier

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

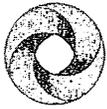
REMARQUES :

Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, comme indiqués sur le Formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.

AVERTISSEMENTS :

Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.



Raymond Chabot inc.

Office no: 157678-004
 Entered :
 Secured:
 Preferred:
 Ordinary:

PROOF OF CLAIM

(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

Civic number	Street	
City	Province	Postal code

In the matter of the proposal of:

Le Groupe S.M. International inc. *(Name of debtor party)* of
 Montréal QC *(city and province)* and the claim of _____, creditor.

I, _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*, of,
 _____ *(city and province)*, do hereby certify:

- That I am a creditor of the above-named debtor party (or that I am) _____ *(state position or title)* of _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*.
- That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
- That the debtor party was, at the date of the proposal namely the January 16, 2019 and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ _____, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor party is entitled. ***(THE ATTACHED STATEMENT OF ACCOUNT, OR AFFIDAVIT MUST SPECIFY THE VOUCHERS OR OTHER EVIDENCE IN SUPPORT OF THE CLAIM.)***
- (Check and complete appropriate category.)***

A. UNSECURED CLAIM OF \$ _____
(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor party as security and
(Check appropriate description.)

- Regarding the amount of \$ _____, I do not claim a right to a priority.
 Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under section 136 of the Act.
(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)

B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

C. SECURED CLAIM OF \$ _____

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor party valued at \$ _____ as security, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OF AQUACULTURIST OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ _____. *(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)*

E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ _____.

That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ _____.

F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ _____.

That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ _____.

G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ _____

(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:

(Gives full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ _____

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows :

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

- 5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor party within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor party in a non arm's length manner.
- 6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor party within the three months (or, if the creditor and the debtor party are related within the meaning of section 4 of the Act, or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*
- 7. *(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)*
 - Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.
 - I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at _____ this _____ day of _____

Witness

Creditor

Telephone No.: _____
Fax No.: _____
Email address: _____

NOTES: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.
If a copy of this form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

WARNINGS: A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE

(alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

Le Groupe S.M. International inc. (Nom de la partie débitrice)

Je, _____, de _____
Nom du créancier Nom de la ville

créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le _____, à _____

Témoin

Créancier

Nom du créancier qui est une personne morale

Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

GENERAL PROXY

(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(3) (b) and subsection 102(2) of the Act)

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

Le Groupe S.M. International inc. (Name of debtor party)

I, _____, of _____
Name of creditor Name of town or city

a creditor in the above matter, hereby appoint _____, to be my general proxy in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another general proxy in his or her place).

Dated at _____ this _____ day of _____

Witness

Individual creditor

Name of corporate creditor

Witness

Per _____
Name and title of signing officer

FORMULE DE VOTATION
(alinéas 51(1)f) de la Loi

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : LE GROUPE S.M. INTERNATIONAL INC.

Je (*ou* Nous), _____ (*nom du créancier*), de _____ (*nom de la ville ou village*), créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de _____ \$ demande au syndic agissant relativement à la proposition de Le Groupe S.M. International inc., personne insolvable, de consigner mon (*ou* notre) vote _____ (**en faveur de** *ou* **contre**) l'acceptation de la proposition, faite le 16 janvier 2019.

Fait à _____, le _____ de _____.

Témoin

Créancier individuel

Nom du créancier qui est une personne morale

Par : _____

Témoin

Nom et titre du signataire autorisé

VOTING LETTER
(paragraphs 51(1)f) of the Act

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: LE GROUPE S.M. INTERNATIONAL INC.

I (*or* We), _____ (*name of creditor*), of _____ (*name of city, town or village*), a creditor in the above matter for the sum of \$ _____ hereby request the trustee acting with respect to the proposal of Le Groupe S.M. International inc., an insolvent person, to record my (*or* our) vote _____ (**for** *or* **against**) the acceptance of the proposal, made on the January 16, 2019.

Dated at _____ this _____ of _____.

Witness

Individual Creditor

Name of Corporate Creditor

Per: _____

Witness

Name and Title of Signing Officer